

**Conseil Municipal du 26 octobre 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 octobre 2021

**Présents** : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

**Absents excusés** : PAPIN Stéphane et ROBICHON Hervé **A donné pouvoir** : PAPIN Stéphane à FOUCHÉ Étienne **Secrétaire de séance** : CHARLETON Avril

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

**APPEL D'OFFRES ÉLAGAGE**

La commune de Clussais la Pommeraie a lancé une consultation auprès de 3 entreprises pour l'entretien annuel de ses haies vives à partir de 2022.

M. Jonathan DOUCET Travaux d'élagage de CHAIL propose un devis de 24 000 € TTC, M. Damien GOURICHON SARL Les Grandes Palisses à ALLOINAY propose un devis à 27 900 € TTC, M. Jean-Charles ROY Roy Paysage de Maisonnay n'a pas répondu.

Après étude des devis et délibération, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de M. DOUCET pour le montant de 24 000 € TTC et autorise M. le Maire à signer ce devis.

**PROPOSITION D'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN**

*(M. BALLAND ne participe ni au débat et ni au vote étant directement intéressé)*

M. le Maire a reçu un courrier de M. BALLAND Jean-Michel, domicilié à Chevais, qui souhaite racheter une parcelle de terrain appartenant à la commune. Cette parcelle d'une superficie de 326 m<sup>2</sup>, cadastrée AB 0036, est accolée au terrain de M. BALLAND et elle ne peut avoir que de l'utilité pour ce propriétaire.

Après étude du plan, le conseil accepte de vendre la parcelle cadastrés AB 0036 d'une surface de 326 m<sup>2</sup> au prix de 2 € m<sup>2</sup> TTC, soit un prix de 652 € TTC pour la totalité de la parcelle. Les frais de notaire et les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer tout document afférant à ce dossier.

**ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE RUE ET AMÉNAGEMENTS À LA PETITE COUDRE**

M. CHANTELOUBE Jean-Claude demande un numéro de rue pour son exploitation située rue de la Noblerie afin de compléter son adresse et d'être plus facilement situé pour les livraisons ou l'acheminement courrier. Ce sera le numéro 3 Rue de la Noblerie.

La rue de la Noblerie étant très étendue entre Limort et La Petite Coudre, M. CHANTELOUBE demande qu'un panneau de rue soit installé au niveau du château d'eau.

Le conseil accède à la demande de M. CHANTELOUBE deux panneaux, de limitation de vitesse à 30 km/heure, seront installées à La Petite Coudre.

**SUITE DE LA PROCÉDURE D'EXPULSION DU LOCAL COMMERCIAL**

La procédure d'expulsion de M. FARHAT est en cours. M. le Maire a pris contact avec un huissier qui a engagé des démarches, mais rien de probant n'en est ressorti pour l'instant. Vu la complexité du dossier, l'huissier a conseillé à M. le Maire de prendre un avocat.

Après de nombreuses relances téléphoniques, M. le Maire a réussi à joindre M. FARHAT et a pu le rencontrer jeudi 21 octobre. Suite à la rencontre avec Maître LEVELU et sur son conseil, M. le Maire a proposé, à M. FARHAT une annulation de sa dette envers la commune d'un montant de 9 050,33 € à la date du 13 octobre 2021, avec pour condition de vider le garage et rendre les clés du local commercial le 30 novembre 2021 dernier délai. M. le Maire lui a bien précisé que cette proposition est conditionnée à l'avis du conseil municipal qui doit se prononcer sur son accord ou non avec cette proposition. Après débat, le conseil municipal valide par **9 voix pour et 2 voix contre**, l'effacement de la dette de M. FARHAT, à condition que le locataire vide et quitte le local au plus tard le 30 novembre 2021. Le conseil municipal décide qu'un protocole d'accord transactionnel doit être rédigé. Sans signature du protocole la dette et la procédure continueront à courir.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU, IMPLANTATION POINTS DE COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF**

La Communauté de Communes Mellois en Poitou souhaite que le Conseil Municipal soit sollicité concernant la signature de la Convention d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif sur la commune.

Le conseil doit autoriser M. le Maire a signé la convention d'utilisation du domaine public par la communauté de commune pour l'implantation des points de collecte.

Après lecture de la convention, le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer ladite convention.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE SAUZÉ-VAUSSAIS**

La caserne de pompiers de Sauzé-Vaussais et son Amicale souhaitent retracer l'histoire des sapeurs-pompiers. Ils souhaitent donc exposer des objets, photos, diplômes, coupures de journaux... Dès que les conditions sanitaires le permettront, les pompiers souhaitent ouvrir la caserne à la population et peut-être faire naître des vocations. Pour mener à bien ce projet, les sapeurs-pompiers, représentés par M. Alexandre MAUMONT, sollicitent le conseil municipal pour obtenir une subvention.

Après discussion, le conseil valide la demande, une subvention de 200 € sera versée au mois de mars 2022. Le montant maximum des subventions allouables ayant été versé pour 2021.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE ÉCOLE DE MAIRÉ-LEVESCAULT**

L'école de Mairé Levescault souhaite faire part au conseil municipal de leur projet de classe découverte du 6 au 8 avril à Dolus d'Oléron. Ce projet nécessite un financement de 5 589,10 €. Les enseignantes, Mme MONROUSSEAU et Mme BALOGE, sollicitent le conseil municipal pour l'obtention d'une subvention afin de mener à bien ce projet.

Pour information, une délibération a été prise le 22 février 2018 précisant qu'une aide de 30 € sera versée directement aux familles des enfants de la commune participant à un voyage scolaire. La famille devra adresser à la mairie une attestation de participation et de paiement fournie par l'établissement scolaire. Après débat, le conseil ne souhaite pas donner de subvention à l'école. Cependant, comme indiqué dans la délibération 10/18 du 22 février 2018, une aide de 30 € sera versée directement aux familles qui en feront la demande.

**ACHAT DE CADEAUX POUR LES ENFANTS NOUVEAUX NÉS 096/21**

Chaque année, à la soirée des vœux du Maire, un cadeau est offert aux enfants nés au cours de l'année passée. En raison de la pandémie de COVID 19, les vœux n'ont pas eu lieu en janvier 2021.

M. le Maire propose que les enfants nés en 2020 reçoivent également un cadeau plus ceux de 2021.

Le conseil valide la proposition de M. le Maire et propose qu'une somme de 30 € maximum soit alloué par enfants. Mme NOCQUET et Mme BERGERON s'occuperont de l'achat des cadeaux.

Le montant des achats sera inscrit dans l'article fêtes et cérémonies 6232.

**Questions et informations diverses**

Le conseil municipal valide la proposition de changement de logo pour la commune.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures au monument aux morts un vin d'honneur sera servi à la suite à la salle des fêtes.

La commune est à la recherche d'un porte-drapeau, en effet M. ONILLON, ayant des problèmes de santé, ne souhaite plus représenter les anciens combattants aux cérémonies de commémoration.

Le devis d'un montant de 1 012,80 €, de RIC, pour l'impression du bulletin est validé.

Le conseil communautaire du 21 octobre a validé un guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55, prochaine réunion le 06 décembre.

**Le Maire,**  
**Étienne FOUCHÉ**